

## **Les Echos Gondulfiens**

---

### **Conseil municipal du 16/09/2011**

#### **Petites Unités de Vie**

A la suite d'une étude de besoin, sur le département du Loiret, le Conseil Général proposé l'implantation de Petites Unités de Vie pour plusieurs communes rurales, dont Saint Gondon où il serait opportun de construire 12 logements. Le Conseil approuve ce projet, pour lequel l'étape suivante consistera à lancer une consultation, au niveau départemental pour trouver un opérateur.

#### **Compteurs de sectorisation**

Le suivi mensuel du rendement du réseau d'eau potable fait apparaître quelques anomalies sur la Route de Coullons et la Route de Sully. Bien que le rendement global soit satisfaisant, il est nécessaire de mettre en place deux compteurs de sectorisation, l'un au carrefour de la Gravière (route de Coullons), l'autre au carrefour de la Forcinerie (route de Sully). Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de Bassin Loire Bretagne.

#### **Vente du tracteur communal**

Le tracteur de la commune, âgé de 35 ans, a été vendu au particulier le plus offrant.

#### **Acquisitions foncières**

Compte tenu du manque de terrains à construire disponibles, le Conseil a décidé de lancer l'acquisition des terrains des Barlets situés en zone INA et destinés à l'urbanisation future, par l'EPFL (Etablissement Public Foncier du Loiret).

L'objectif est de pouvoir disposer des terrains, au moment où la demande d'achat de terrains à construire repartira.

#### **Taxe d'habitation**

En vertu de l'article 47 de la loi du 13 juillet 2006, le Conseil municipal a décidé d'appliquer la Taxe d'Habitation sur les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

La vacance s'apprécie selon les mêmes modalités que pour l'application de la taxe sur les logements vacants : ainsi, n'est pas considéré comme vacant un logement dont la durée d'occupation est supérieure à trente jours consécutifs.

#### **Désignation des délégués à la CLECT**

La Communauté des Communes Giennoises, par délibération du 28 Janvier 2011, avait approuvé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

La ville de Gien a déposé une requête devant le tribunal administratif pour annuler cette délibération, et inviter les Conseils Municipaux à procéder, par délibération, à la désignation des leurs représentants au sein de la CLECT. Le Tribunal, dans un récent jugement, confirme ces intentions.

Le délégué, pour la commune de St Gondon sera Jean Pierre Pougny, et le suppléant, Didier Boulogne.

## **Les Echos Gondulfiens**

---

### **Enquête publique**

Le maire informe qu'une enquête publique est en cours, concernant la prolongation et l'extension de la carrière Colas – Meunier, située à Nouans entre St Gondon et Poilly. Le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 5 Octobre.